



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14

Fax. 01.64.95.20.99

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil municipal, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphanie LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU, Mme Christel THIROUIN, M. Jacques DRAPPIER, M. Samir AISSANI, Mme Véronique LATOUR, M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, M. Harry FRANCOISE, Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naima SIFER, M. François DESFORGES, Mme Laetitia SIGNORET (**arrivée en cours de séance**).

ABSENTS EXCUSES :

M. Yves GUESDON qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX

Mme Patricia ANIECOLE qui a donné pouvoir à Mme Tiphanie LE VEZU.

M. Cédric CHIHANE qui a donné pouvoir à Mme Patricia AMBROSIO-TADI

Mme Corinne DUMENOIR

Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir adressé ses excuses à l'assemblée pour le petit retard d'ouverture de cette séance, M. le Maire a rappelé que le Conseil Municipal de ce jour est exceptionnel puisqu'il se tient aujourd'hui dans cette salle, trois ans jour pour jour après l'installation du nouveau conseil municipal le 4 avril 2014.

Ainsi, le Conseil Municipal se retrouve pour sa première séance, dans une salle entièrement rénovée par les agents des services techniques qu'il remercie pour le travail réalisé et qui marque l'achèvement des travaux initiés au sein de la mairie afin d'accueillir le public dans des conditions optimales, à la fois de confidentialité et de confort mais permettant de rendre l'ensemble des locaux de la mairie accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette salle qui est un lieu important où se déroule des cérémonies, mariages et parrainages civils, doit être à la hauteur de la commune.

Un premier mariage a, déjà, eu lieu dans ce cadre bien plus agréable et qui est maintenant sans crainte pour l'accès de cette salle au public contrairement à certaines situations compliquées vécues dans ce domaine par le passé.

M. le Maire a tenu, par ailleurs, à rassurer l'assemblée sur le décor.

Les œuvres affichées n'ont pas été acquises par la Commune mais proviennent de l'artothèque qui est une collection d'œuvres d'art que la Communauté d'Agglomération a mis en œuvre dès le début de sa création. 80 % des œuvres, que possède la CAESE, proviennent en grande partie de dons. Les 20 % restants sont le fruit d'acquisitions réalisées dans le cadre du Salon Artistique de l'Etampois (sculptures, poteries, tableaux,...).

Cette artothèque a vocation à circuler sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Les œuvres ici présentes devraient rester exposées dans la salle du Conseil Municipal durant six mois et repartir ensuite vers d'autres collectivités. D'autres œuvres viendront remplacer ces dernières.

Dans la transformation de la Salle du Conseil Municipal, sont présents les symboles républicains : la « Marianne », le portrait du Président de la République mais aussi la devise de la République Française « Liberté, Egalité, Fraternité », le blason de la Ville réalisé à la main dans de la pierre de taille par un sculpteur extraordinaire et fabuleux.

Pour le revêtir les couleurs de la commune, Mme Aracelli LEFEBVRE a été chargée de ce travail et a observé et respecté tous les critères pour la mise en œuvre de la peinture, ce qui n'était pas évident et ce qui lui a demandé beaucoup de minutie pour un blason tel que celui-ci.

La maquette de la Ville, célébrité de cette salle, orne le hall d'entrée de la salle du Conseil Municipal, et fait la joie de nombreuses personnes qui, lors des diverses cérémonies, y découvrent grâce à la fiche d'information installée à proximité, qu'Angerville était une ville fortifiée.

Elle a été créée à l'occasion du bicentenaire de la révolution de 1989 et exposée dans le cadre d'une manifestation qui s'était déroulée au Château de Dommerville.

La restauration de cette maquette a été effectuée par M. Jean-Luc BERTHEAU que M. le Maire a tenu à remercier.

Enfin, le buste d'Henri-Alexandre TESSIER, personnage emblématique de cette commune, est aussi présent dans cette salle, revêtu de ses 4 plaques de bronze d'origine, avec sa biographie qui apparaît sur la plaque d'information qui se trouve à ses côtés.

M. le Maire a clôturé cette présentation en rappelant l'importance de ce moment pour le Conseil municipal qui peut dorénavant repandre ses séances plénières dans la salle dédiée au Conseil Municipal en Mairie.

Il a, ensuite, repris le déroulement habituel de la séance en procédant à l'appel nominal de chaque membre.

Après avoir vérifié que les conditions de quorum étaient atteintes, M. le Maire a déclaré la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire a invité l'assemblée à observer une minute de silence afin de rendre un dernier hommage à M. Laurent UGUEN.

Décédé le 3 mars dernier à l'âge de 73 ans, M. Laurent UGUEN, ancien élu du Conseil municipal d'Angerville de 1995 à 2008, est né le 23 juin 1943 à GUISSENY, dans le Finistère.

Durant ses trois mandats municipaux, il aura occupé les fonctions de conseiller municipal de 1995 à 2001, de Premier Adjoint de 2001 à 2008 en charge des travaux, puis d'Adjoint au Maire, toujours en charge de ce domaine de délégation, de mars à septembre 2008 auprès de M. Lucien CHAUMETTE. Il annonça sa démission du Conseil municipal à l'occasion de la séance du 10 septembre 2008.

M. le Maire a poursuivi la séance et a invité l'assemblée à passer à l'ordre du jour défini comme suit :

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2017.
- 2 - Église – indemnité de gardiennage.
- 3 - Subvention 2017 à la Caisse des Écoles.
- 4 - Budget commune – approbation du compte de gestion 2016.
- 5 - Budget Commune- approbation du compte administratif 2016.
- 6 - Budget Commune – affectation du résultat de la section de fonctionnement.
- 7 - Vote des taux d'imposition 2017.
- 8 - Budget Commune – approbation du budget primitif 2017.
- 9 - Subventions annuelles 2017 - Associations & établissements divers.
- 10 - Budget artisanal – approbation du compte de gestion 2016.
- 11 - Budget artisanal – approbation du compte administratif 2016.
- 12 - Budget artisanal – affectation du résultat de la section de fonctionnement.
- 13 - Budget artisanal – approbation du budget primitif 2017.
- 14 - Budget eau / assainissement – approbation du compte de gestion 2016.
- 15 - Budget eau / assainissement – approbation du compte administratif 2016.
- 16 - Budget eau / assainissement – approbation du budget primitif 2017.
- 17 - Budget eau / assainissement – Affectation du résultat de la section de fonctionnement.
- 18 - Annulation de la délibération 2009-05-05 du 8 juin 2009 relative à l'avis sur le projet de cession partielle du patrimoine de la Société d'HLM Immobilière 3F au profit des locataires souhaitant accéder à la propriété de leur logement.
- 19 - Approbation des statuts du SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois).
- 20 - Autorisation de signature du compromis et de l'acte d'achat d'un bien cadastré C 1357.
- 21 - Dénomination de la salle du Conseil municipal et du hall de la Mairie.
- 22 - Motion de soutien à la candidature de Paris-Saclay pour accueillir l'exposition universelle 2025.
- 23 – Divers.

2017 – 03 - 01

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2017 après avoir indiqué qu'une rectification a été apportée à la délibération 2017-02-08 portant sur la création de postes suite aux observations du Centre de Gestion.

En effet, la création d'un poste d'attaché hors classe, permettant l'avancement de grade d'un agent, a été supprimé dans la mesure où celui-ci ne peut être créé dans une commune de moins de 10 000 habitants lorsque l'agent n'est pas détaché sur un emploi fonctionnel.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- **A APPROUVE (25 voix « Pour » 1« Abstention »)** le procès-verbal de la séance précédente.

2017 – 03 - 02

EGLISE - INDEMNITE DE GARDIENNAGE

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a rappelé que chaque année, une indemnité est allouée à M. le Curé pour le gardiennage de l'Eglise.

Pour l'exercice 2017, l'indemnité maximale susceptible d'être accordée s'élève à 474.22 €.

Après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a invité l'assemblée à approuver le versement de cette indemnité à hauteur maximale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, d'accorder une indemnité d'un montant de 474.22 € en faveur de M. le Curé pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2017.

Arrivée de Mme SIGNORET

2017-03-03

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Après que Mme SIGNORET ait pris part aux débats, M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, qui a informé l'assemblée qu'une subvention est versée chaque année à la Caisse des Ecoles.

Pour l'exercice 2017, le montant de cette subvention s'élève à 39 100 € (montant qui est confirmé après vérification du budget dressé pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles).

Vu la Commission des Finances du 18 mars 2017,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 21 février 2017,

Après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a invité l'assemblée à approuver le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 39 100 € pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles.

2017 – 03 - 04

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a procéder à la présentation du compte de gestion 2016 dressé par la Trésorerie d'Etampes Collectivité, et établi en concordance avec le compte administratif de la commune.

Le compte de gestion 2016 se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 524 831.61
RECETTES	3 479 186.50
RESULTAT EXERCICE	-45 645.11
Report excédent	808 678.63
Résultat cumulé	763 033.52

INVESTISSEMENT

DEPENSES	830 903.43
RECETTES	501 548.85
RESULTAT EXERCICE	- 329 354.58
EXCEDENT REPORTÉ	27 660.12
RESULTAT CUMULE	- 301 694.46

Après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion 2016 de la commune tel que présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, (24 voix « Pour » - 2 voix « Contre »)**, le compte de gestion de la commune tel que présenté.

2017 – 03 - 05

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après que M. le Maire ait quitté la salle, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux finances, a poursuivi et a procédé à la présentation du compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion dressé par la Trésorerie Etampes Collectivités pour le budget communal, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 524 831.61
RECETTES	3 479 186.50
RESULTAT EXERCICE	-45 645.11
Report excédent	808 678.63
Résultat cumulé	763 033.52

INVESTISSEMENT

DEPENSES	830 903.43
RECETTES	501 548.85
RESULTAT EXERCICE	- 329 354.58
EXCEDENT REPORTÉ	27 660.12
RESULTAT CUMULE	- 301 694.46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, (23 voix « Pour » - 2 voix « Contre »)**, le compte administratif 2016 dressé pour le budget de la commune.

2017 – 03 - 06

BUDGET DE LA COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après que M. le Maire ait repris part aux débats, ce dernier a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a indiqué qu'il convient :

- Au vu du déficit de la section d'investissement constaté au 31.12.2016 pour la somme de 301 694.46 €,
- Des Restes à réaliser Dépenses qui représentent la somme de 1 021 282.00 €
- Des Restes à réaliser Recettes qui s'élèvent à 1 023 526.00 €

de procéder à une affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement (compte 1068 R) à hauteur de 299 450.46 €.

L'excédent en section de fonctionnement constaté au 31.12.2016 pour la somme de 763 033.52 € ne sera donc repris que pour la somme de 463 583.06 €.

Vu l'avis de la Commission de Finances en date du 18 mars 2017,

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement en investissement pour la somme de 299 450.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE cette proposition (24 voix « Pour » - 2 voix « Contre ») .**

2017 – 03 - 07

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a proposé de poursuivre avec le vote des taux.

Avant de passer à la présentation des taux qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée et qui prend en considération une augmentation de ces derniers, M. le Maire a tenu à rappeler les raisons de cette décision examinée lors des séminaires qui se sont tenus en novembre et en décembre dernier, reprise dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 21 février 2017 et validées par la Commission de Finances du 18 mars et annoncées à la population dans le cadre d'un bulletin d'information.

M. le Maire a rappelé qu'ANGERVILLE est une commune qui a connu le plus fort ratio de croissance démographique puisque sa population, suite au développement immobilier, a doublé au cours de ces 30 dernières années (30 % des angervillois ont aujourd'hui moins de 18 ans et 13 % plus de 65 ans), ce qui fait d'Angerville, une commune très jeune avec des besoins et des services qui doivent s'adapter pour répondre aux besoins.

Depuis plus de 34 ans, le développement de la commune et des services s'est toujours fait avec le souci pour les élus de maintenir le « bouclier fiscal ». Poursuivie par la municipalité actuelle, cette philosophie n'est hélas aujourd'hui plus possible en raison du désengagement de l'Etat, de l'application de nouvelles réformes et de nouveaux prélèvements qui mettent profondément à mal les finances communales.

A ce titre, soucieux d'avoir un avis neutre et un regard expert sur la situation financière de la Ville, M. le Maire indique qu'il a été demandé à la Direction Générale des Finances Publiques, service dépendant du Ministère des Finances et des Comptes Publics, de réaliser une analyse financière dont il ressort que :

- Les charges restent faibles par rapport d'autres collectivités.
- La commune d'ANGERVILLE se trouve être une des collectivités la moins endettée du Département mais qu'elle se doit de faire appel au levier fiscal pour pérenniser ses missions de services publics, améliorer et renforcer ses structures afin d'apporter des moyens en adéquation avec la réalité locale.

M. le Maire indique qu'augmenter les contributions locales est une décision difficile, preuve de courage et de responsabilité en vue de tenir compte de l'avenir de la Ville afin que cette dernière conserve une situation stable.

En effet, si la situation économique de la Ville est bonne, elle se trouve toutefois confrontée à des difficultés consécutives aux baisses drastiques des dotations et aux obligations financières qui lui sont imposées par l'Etat (application des pénalités pour le manque de logements sociaux où cette année encore, malgré ses efforts pour atteindre le quota triennal, la Ville se voit imposer une augmentation de près de 9 000 €, sans oublier les transferts de compétence qu'elle doit assumer (Outre la prise en charge des passeports, la commune assume la reprise dématérialisée des demandes de Cartes Nationales d'Identité depuis la fin février sans aucune compensation supplémentaire alors que cette mission représentera à terme un temps plein au vu des demandes qui doivent être traitées y compris pour des personnes qui ne résident pas sur la commune)).

Toutes les mesures prises par l'Etat génèrent une « asphyxie » alors que la Ville se doit de trouver un juste milieu pour continuer d'assurer un service public de proximité et de qualité comme les actions développées en faveur de la Jeunesse et de la Sécurité. Elle doit aussi poursuivre ses investissements. Ramener le déficit de fonctionnement à zéro ne permet pas d'investir.

Augmenter les taux, c'est le choix qu'ont fait les élus. C'est une décision difficile mais incontournable, reconnue d'ailleurs par d'autres qui jusqu'alors, par dogmatisme s'y opposaient et conviennent aujourd'hui qu'ils auraient aussi été dans l'obligation de prendre des mesures similaires face au contexte qui frappe les niveaux régionaux et départementaux. Sans visibilité sur les décisions futures que sera amené à prendre l'Etat dans l'avenir, comment gérer cette instabilité ?

Alors si augmenter les taux est une décision impopulaire qui ne satisfait pas les élus et encore moins les habitants, M. le Maire réaffirme qu'il n'y a pas d'autre choix pour que la Ville conserve son attractivité et ne devienne une commune dortoir, entraînant à terme une chute de la courbe démographique, un vieillissement de la population qui entraînerait un renfermement sur soi, situation qui se produit fréquemment et qui engendre notamment la fermeture de classes dans les écoles ainsi qu'une diminution de l'attractivité commerciale.

Faire appel au levier fiscal engendre un grand mécontentement que les élus seront à même d'entendre. Cette décision a été mûrement réfléchie, mûrement pesée et annoncée à la population avec toute la transparence nécessaire. Pour preuve de prévisibilité, la population a été informée de cette mesure qui reste une laborieuse étape pour tous.

Pour clore cette intervention, M. le Maire a tenu à remercier la quasi-totalité du Conseil Municipal pour sa participation active. Les membres du Conseil Municipal ont fait preuve d'un devoir de vérité autour des débats même si les échanges qui n'ont pas été faciles suite au gel des taux qui n'avaient pas augmenté depuis plus de 30 ans.

Grâce au professionnalisme témoigné par chaque membre de l'assemblée, le territoire de la commune d'Angerville conservera son attractivité avec la mise en œuvre de priorité et de projets d'envergure qui permettront de conforter la sécurité, la tranquillité mais aussi d'apporter une commodité de proximité à la population comme la création d'une maison médicale mais également un maintien voire un accroissement de ses missions de service public.

Maintenir et soutenir cette attractivité, pérenniser la politique engagée en faveur de la jeunesse de demain est nécessaire et obligatoire afin que les nouveaux élus qui siégeront en mars 2020 puissent prendre, à leur tour, leurs responsabilités.

M. le Maire a rappelé que le devoir et le travail d'un élu, c'est de pouvoir regarder l'œuvre accomplie au cours du mandat écoulé, d'être satisfait d'avoir consacré son énergie et de s'être impliqué auprès des habitants.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a donné la parole à Mme AMBROSIO-TADI qui a indiqué qu'au vu du projet de budget primitif établi pour le présent exercice dont il résulte que les crédits proposés pour les dépenses sont inscrits en section de :

- Fonctionnement pour 4 393 684.06 € et comprennent l'ensemble des cotisations et participations aux syndicats dont la commune est membre
- Investissement pour 3 224 327.52 €

Considérant que le total des dépenses s'élève donc à 7 618 011.58 € alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent la somme de 5 937 315.58 €.

Considérant qu'il reste, par conséquent, à pourvoir une insuffisance de 1 680 696 €, à couvrir par le produit des impositions locales,

Considérant que les taux d'imposition 2017 portent sur la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

Mme Patricia AMBROSIO-TADI a proposé de fixer les **taux des impositions locales** à :

- **Taxe d'habitation :** **14.92 %**
- **Taxe Foncier Bâti :** **17.45 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti :** **67.53 %**

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver les taux qui viennent d'être proposés pour fixer les impositions locales 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

. **DECIDE DE FIXER à titre prévisionnel, (24 « Pour » - 2 voix « Contre »)**, le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2017 à **1 680 696.00 €** et **FIXE** le taux des impôts directs locaux du présent exercice à :

- **Taxe d'habitation** : 14.92%
- **Taxe foncier bâti** : 17.45 %
- **Taxe foncier non bâti** : 67.53 %

2017 – 03 - 08

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Maire a poursuivi la séance et a donné la parole à Mme AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances qui a procédé à la présentation du budget primitif prévisionnel dressé pour la Commune en adéquation avec le Débat d'Orientation Budgétaire du 21 février 2017 et de l'avis de la Commission de Finances du 18 mars 2017.

Le budget prévisionnel 2017 de la section de fonctionnement, soumis au vote, se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES : 4 393 684.06			RECETTES : 4 393 684.06		
CHAPITRES	MONTANTS	Votes	CHAPITRES	MONTANTS	Votes
011 D Charges à caractère général	1 548 564.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	013 R Atténuation de charges	27 179.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
012 D Charges de personnel et frais assimilés	1 804 700.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	70 R Produits des services, du domaine et ventes diverses	238 255.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
014 D Atténuation de produits	321 764.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	73 R Impôts et taxes	2 806 803.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
65 D Autres charges de gestion courante	282 417.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	74 R Dotations, subventions et participations	712 364.00	« Pour » : 24 « Contre » : 2
66 D Charges financières	23 100.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	75 R Autres produits de gestion courante	142 500.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
67 D Charges exceptionnelles	21 200.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	76 R Produits financiers	0.00	
68 D Dotations aux amortissements et provisions	138 844.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1	77 R Produits exceptionnels	3 000.00€	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
022 D Dépenses imprévues	63 000.00	« Pour » : 25 « Contre » : 1	002 R Résultat reporté	463 583.06	
023 D Virement à la section d'investissement	190 095.06	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1			

A l'issue de cette présentation et des votes émis pour chaque chapitre de ce budget, M. le Maire a tenu à souligner les obligations imposées à la commune, et notamment les pénalités imposées au titre de la loi SRU malgré les efforts mis en œuvre pour respecter le plan triennal. Il a confirmé, au vu des remarques émises par M. Samir AISSANI, les possibilités, en effet, offertes aux bailleurs de céder certains de leurs logements aux locataires souhaitant accéder à la propriété, ce qui, à selon lui, représente un pur scandale dans la mesure où ces logements sortent du contingent venant ainsi grever le nombre de logements sociaux sur la commune.

Il informe l'assemblée que ce point sera justement abordé au cours de cette séance afin de proposer à l'assemblée de délibérer en vue de retirer une délibération qui avait été prise antérieurement et qui contrevient à l'application de la loi SRU et au quota de 20 % que la commune se doit de respecter. M. le Maire informe l'assemblée qu'il envisage d'ailleurs de procéder à un communiqué de presse sur cette situation.

M. le Maire tient, par ailleurs, à préciser que :

- des crédits sont inscrits sur le CHAPITRE 022- (dépenses imprévues) afin de contraindre la commune à générer une marge financière pour remonter le niveau d'autofinancement en vue d'appréhender les investissements à venir de manière sécurisée.
- qu'aucune subvention n'est prévue sur ce budget en faveur du Centre Communal d'Action Sociale qui peut pour le moment s'autofinancer mais qu'à terme la Commune sera amenée à abonder à nouveau ce budget annexe.
- Que les crédits inscrits pour l'annulation de titres ne concernent pas que des impayés de cantine mais aussi d'autres produits qui n'ont pu être recouverts comme notamment les redevances pour le manque de stationnement où aucune suite n'a été donnée au permis de construire par exemple
- Que les crédits ont été ouverts pour le versement des indemnités de renforcement des fonds de culture dues à une personne qui cessera d'exploiter certaines parcelles agricoles communales. Si ces terres venaient à être relouées, bien qu'elles soient en partie situées dans le périmètre faisant l'objet de l'étude pour la création d'une nouvelle ressource, cette indemnité serait supportée par le repreneur.

M. Pierre BONNEAU a demandé qu'il soit confirmé que les impayés de cantine étaient bien en diminution suite aux mesures mises en œuvre depuis la dernière rentrée.

M. le Maire a indiqué qu'il y aurait, en effet, une tendance à constater une tendance à la baisse des impayés depuis la mise en place du nouveau dispositif induisant une meilleure réactivité des redevables suite aux relances effectuées électroniquement.

Le paiement en ligne à tout moment semble aussi faciliter le paiement des factures. Il informe l'assemblée qu'un bilan sera dressé en fin d'année scolaire.

A l'issue de cette intervention, M. le Maire a redonné la parole à Mme AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a proposé de passer à la présentation du budget prévisionnel de la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3 224 327.52

Dont RAR : 1 021 282.00

RECETTES : 3 224 327.52

Dont RAR : 1 023 526.00

24 voix «Pour» - 1 voix «Contre» - 1 «Abstention»

DEPENSES D'EQUIPEMENT : 1 694 465.06			RECETTES D'EQUIPEMENT : 848 729.00			
			CHAP.	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL
Présentation détaillée dans le tableau des opérations avec détail des votes			13 R Subventions d'invest.	319 549.00	8 680.00	328 229.00
			16 R Emprunts et dettes assimilés	371 000.00	149 500.00	520 500.00
DEPENSES FINANCIERES : 72 200.00			RECETTES FINANCIERES : 890 691.46			
CHAP	PROP. NOUV.	TOTAL	CHAP	RAR	PROP NOUV.	TOTAL
10 D Dotations Fonds divers Réserves	1 000.00	1 000.00	10 R Dotations, Fonds divers et réserve		153 264.00	153 264.00
16 D Emprunt Dépôts et Caution.	71 200.00	71 200.00	1068 R Excédent de fonctionnement capitalisé		299 450.46	299 450.46
			138 R Autres subventions	332 977.00	5 000.00	337 977.00
			024 R Produits de cession		100 000.00	100 000.00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 1 155 968.00			RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 1 484 907.06			
CHAP	PROP. NOUV.	TOTAL	CHAP	RAR	PROP NOUV.	TOTAL
041 D Op. patrimoniales.	1 155 968.00	1 155 968.00	021 R Virement de la section de fonctionnement.		190 095.06	190 095.06
			040 R Opérations d'ordre de transfert entre sections		138 844.00	138 844.00
			041 R Opérations patrimoniales		1 155 968.00	1 155 968.00
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ 301 694.46						
001 D – Déficit reporté	301 694.46	301 694.46				

SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR OPERATION				
OPERATIONS	RAR	PROPOSITONS NOUVELLES	TOTAL	VOTE
	1 021 282.00	673 183.06	1 694 465.06	
10 - GROUPE SCOLAIRE	3 074.00	20 510.00	23 584.00	« Pour » : 25 « Contre » : 1
15 - CIMETIERE		11 200.00	11 200.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
16 - SALLE POLYVALENTE		40 413.00	40 413.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
19 - VOIES ET RESEAUX		78 200.00	78 200.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
23 - ECLAIRAGE PUBLIC		13 700.00	13 700.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
25 - HOTEL DE VILLE MAIRIE	17 232.00	74 800.00	92 032.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
30 - POTEAUX INCENDIE		3 000.00	3 000.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
31 -MOBILIERS SPORTIFS ET DIVERS		8 300.00	8 300.00	« Pour » : 25 « Contre » : 1
33 - P.L.U.	15 300.00	1 000.00	16 300.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
36 - TRAVAUX SUR BATIMENTS DIVERS		105 000.00	105 000.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
38 -COMPLEXE SPORTIF GYMNASSE		27 400	27 400.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
42 -SERVICES TECHNIQUES	40 200.00	30 500.00	70 700.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
44 -VIDEO PROTECTION	45 625.00	5 000.00	50 625.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
45 -MAISON DE LA FAMILLE DE LA JEUNESSE ET DES SERVICES AUX PUBLICS	899 051.00	98 700.00	997 751.00	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1
46 - AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFONNELLE	800.00	155 460.06	156 260.06	« Pour » : 24 « Contre » : 1 « Abst. » : 1

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a repris la parole afin d'apporter certaines précisions sur les ouvertures de crédits prévues sur plusieurs opérations notamment pour :

L'OPERATION 15 - CIMETIERE :

Les crédits ont été prévus pour la création de nouvelles caves urnes et d'un nouveau columbarium. Par ailleurs, M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'une réflexion était en cours pour agrandir le cimetière existant.

L'OPERATION 16 – SALLE POLYVALENTE :

M. le Maire a rappelé que les crédits ouverts prennent en considération les préconisations de l'ALEC, qui d'ailleurs procédera à une présentation de l'étude menée sur l'ensemble des bâtiments et réseaux d'éclairage public prochainement. Ainsi, outre les économies d'énergie qui, d'ailleurs, ne peuvent être réalisées sans investissement, les travaux mis en œuvre vont permettre de sécuriser et de réduire les diverses manipulations et manutentions d'équipements nécessaires pour chaque manifestation.

L'OPERATION 36 – BATIMENTS DIVERS

M. le Maire informe l'assemblée de l'application du droit de préemption de la commune sur la vente de garages situés Chemin d'Autruy afin d'être en mesure dans l'avenir d'appréhender le désenclavement du territoire situé à l'Est de la commune en cas de développement du secteur d'urbanisation. Cette acquisition sera financée en partie par un emprunt qui sera remboursé avec les locations de ces garages qui resteront en location, ce qui représente un coût neutre pour la Ville.

L'OPERATION 38 - COMPLEXE SPORTIF GYMNASSE

Les crédits sont prévus afin de réaliser des travaux au niveau des dispositifs de sécurité incendie des « sky-dômes » et permettre des manipulations en toute sécurité sans avoir à accéder par la toiture.

Une subvention sera sollicitée auprès de la CCAESE pour financer ces travaux.

L'OPERATION 42 – SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire rappelle :

- Que les crédits ouverts sur cette opération tiennent compte de l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude. Depuis l'an passé, des démarches ont déjà été engagées afin de respecter nos obligations par rapport au "Zéro-phyto". Ce matériel, livré depuis peu, a été mis en service. Les résultats sont très positifs.

Un broyeur adapté au broyage de végétaux permettant de produire des copeaux exploitables a déjà été acquis, ce qui permet aussi de minimiser les besoins en arrosage.

Une aide de la Région a été obtenue pour ces deux acquisitions

L'OPERATION 44 – VIDEO PROTECTION

M. le Maire a informé l'assemblée que le déploiement du programme du dispositif de vidéo-protection se poursuit avec l'installation d'une nouvelle phase de matériels. L'ensemble de ces travaux devraient être réceptionnés d'ici un mois ou deux.

Outre le renforcement de la couverture sur le territoire de la commune, le nouveau système permettra aussi de réduire le temps de visionnage pour l'exploitation des bandes.

Prochainement, ce sera 38 points de capitation qui seront en service. Le logiciel va permettre, à l'aide de saisie de renseignements, de réduire le temps de consultation avec un système très ouvert grâce à un dispositif de patrouillage intelligent ouvrant un grand nombre de possibilités et d'évolutions pour l'exploitation et le fonctionnement du dispositif à terme.

Mme Laetitia SIGNORET a souhaité savoir si les subventions inscrites sont des subventions réellement attendues. Mme Patricia AMBROSIO-TADIA a indiqué que les crédits inscrits pour les subventions sont sincères et véritables et qu'elles correspondent à des subventions qui seront réellement encaissées.

A l'issue de cet exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **A PRIS ACTE** des votes émis sur le budget prévisionnel 2017,
- **APPROUVE** ce budget qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	4 393 684.06 €
RECETTES	4 393 684.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 224 327.52 €
RECETTES	3 224 327.52 €

Mme Laetitia SIGNORET, dans l'obligation de quitter la séance, a donné pouvoir à Mme Naima SIFER.

2017 – 03 - 09

SUBVENTIONS ANNUELLES 2017 :/ ASSOCIATIONS – ETABLISSEMENTS DIVERS

M. le Maire a donné la parole à M. Jacques DRAPPIER, Adjoint chargé des Cérémonies, des Sports et de la Vie Associative, qui a proposé de procéder la présentation des demandes de subventions qui ont été sollicitées par les différentes associations qui ont retournées leur dossier. Ces demandes ont été examinées par la Commission qui s'est réunie le 4 mars 2017 et le 1^{er} avril 2017.

Avant de poursuivre, M. Jacques DRAPPIER a tenu à remercier les présidentes et présidents d'associations qui ont su, au regard des contraintes et du contexte budgétaire de la Ville, affiner leur demande afin de ne prendre en considération que leurs besoins réels pour ne demander que le « strict minimum » pour assurer leurs activités annuelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement des subventions annexé ci-dessous.

	2017			VOTE			
	Demandé	Proposé	Alloué	Nombre de votant	"Pour"	"Contre"	"Abstention"
ASS LOISIRS ESPACES ANGERVILLOIS	475 €	475 €	475 €	26	26		
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS	500 €	500 €	500 €	26	26		
AMICALE DU PERSONNEL	250 €	200 €	200 €	26	26		
AMICALE BOULISTE	400 €	230€	230 €	26	26		
ASSOCIATION ARTISTIQUE ANGERVILLE	1 300 €	1 150 €	1 150€	26	26		
ASSBA (Badminton)	1 000 €	600 €	600 €	26	26		
ASS KARTING ANGERVILLE	1 850 €	1 850 €	1850 €	26	26		
ASS LES COCHELINS	750 €	500 €	500 €	26	26		
BILLARD CLUB ANGERVILLE	250 €	250 €	250 €	26	26		
CSAP Subvention annuelle Subvention annuelle entretien du stade	3 500	1 500 € 2 000 €	1 500 € 2000 €	26 26	25 25		1 1
CEACA (UNC)	350€	250 €	250 €	26	25		1
CLUB HAND BALL	550 €	550 €	550 €	26	25		1
COMITE DES FETES	800 €	800 €	800 €	26	26		
CYCLO CLUB ANGERVILLE	500 €	500 €	500 €	26	24		2
FNACA	500 €	450 €	450 €	26	26		
RANDO SUD ESSONNE	800 €	400 €	400 €	26	26		
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	1 000 €	1000 €	26	26		
SECOURS POPULAIRE	800 €	1 000 €	1 000 €	26	26		
SOC MUSICALE ANGERVILLE Subvention annuelle Subvention cours de musique conservatoire	1 150 € 2 489 €	1 150 € 2 489 €	1 150 € 2 489 €	26 26	24 24		2 2
TENNIS CLUB ANGERVILLE	1 300 €	1 200 €	1 200 €	26	25		1
TWIRLING BATON	900 €	850 €	850 €	26	26		
ACOMA	400 €	350 €	350 €	26	26		
LUT'ATTITUDE	500€	200 €	200 €	26	26		
MOUVEMENT PLUS FACILE	300 €	300 €	300 €	26	25		1
MUSIC'HALL	2 000 €	1 500 €	1 500 €	26	26		

2016 – 03 - 10**BUDGET ZIA - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016**

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, qui a proposé d'approuver le compte de gestion dressé par la trésorerie pour le budget annexe lié aux activités artisanales, commerciales et industrielles.

Le compte de gestion, présenté en Commission de Finances le 18 mars 2017, est établi en concordance avec le compte administratif de la commune et se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	12 886.85 €
RECETTES	51 675.70 €
RESULTAT EXERCICE	38 788.85 €
EXCEDENT REPORTÉ	118 183.44 €
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	156 972.29 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	13 260.79 €
RECETTES	12 013.12 €
RESULTAT EXERCICE	- 1 247.67 €
DEFICIT REPORTÉ	- 11 232.89 €
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	- 12 480.56 €

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion 2016 dressé par la trésorerie pour le budget annexe pour les activités artisanales, commerciales et industrielles.

2017 – 03 - 11**BUDGET ZIA - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Après que M. le Maire ait quitté la salle, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, a procédé à la présentation du compte administratif 2016 dressé pour le budget annexe lié aux activités artisanales, commerciales et industrielles, en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie, qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	12 886.85 €
RECETTES	51 675.70 €
RESULTAT EXERCICE	38 788.85 €
EXCEDENT REPORTÉ	118 183.44 €
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	156 972.29 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	13 260.79 €
RECETTES	12 013.12 €
RESULTAT EXERCICE	- 1 247.67 €
DEFICIT REPORTÉ	- 11 232.89 €
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	- 12 480.56 €

A l'issue de cette présentation, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif 2016.

2017 – 03 -12

BUDGET ZIA - AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après que M. le Maire ait repris part aux débats, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, a poursuivi afin de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au 31.12.2016 pour le budget lié aux activités artisanales, commerciales et industrielles.

Vu la Commission de Finances du 18 mars 2017 au cours de laquelle ont été présentés les résultats constatés au 31 décembre 2016 pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

A l'issue de cet exposé, Mme Patricia AMBROSIO-TADI a proposé que soit affectée la somme de 12 500 € afin de pourvoir au déficit constaté en section d'investissement. La reprise de l'excédent de la section de fonctionnement sur le budget 2017 sera, par conséquent, effectuée pour un montant de **144 472.29 €**

Après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a invité l'assemblée à approuver la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement proposée par Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, cette proposition, à l'unanimité**.

2017 – 03 – 13

BUDGET ZIA – APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 20147

La séance s'est poursuivie avec le point portant sur l'approbation du budget primitif 2017 de la ZIA.

A ce titre, M. le Maire a donné la parole à Mme AMBROSIO-TADI qui a procédé à la présentation de ce budget a été dressé en adéquation avec le Débat d'Orientation Budgétaire du 21 février 2017 et de l'avis de la Commission de Finances du 18 mars 2017.

Ce budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Approuvé à l'unanimité

DEPENSES : 149 592.29		RECETTES : 149 592.29	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANTS
011 D Charges à caractère général	48 555.00	75 R Autres produits de gestion courante	5 120.00€
66 D Charges financières	2 642.00 €	002 R Résultat reporté	144 472.29
023 D Virement à la section d'investissement	98 395.29 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Approuvé à l'unanimité

Dépenses : 110 895.29

Recettes : 110 895.29

DEPENSES D'EQUIPEMENT : 76 481.73		RECETTES D'EQUIPEMENT	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANTS
23 D Immobilisations en cours	76 481.73		
DEPENSES FINANCIERES : 21 933.00		RECETTES FINANCIERES : 12 500.00	
16 D Charges financières	21 933.00 €	1068 R Excédent de fonctionnement capitalisé	12 500.00
DEFICIT D'EXERCICE REPORTÉ : 12 4810.56		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 98 392.29	
001 D Déficit d'Exécution négatif reporté	12 480.56 €	021 R Virement de la section de fonctionnement	98 395.29

Mme AMBROSIO-TADI, Adjointe aux Finances, a précisé que les crédits inscrits prennent en considération une participation au remboursement des charges de l'emprunt supporté par le budget communal pour l'acquisition de l'unité foncière où sont implantés les bâtiments affectés aux services techniques mais aussi ceux dédiés aux activités artisanales, ce pour la somme de 33 555 € (15 985 € au titre de l'année 2017 avec une régularisation pour les années 2015 et 2016 de 17 570 € prenant en considération les 7 200 € déjà versés pour ces deux années).

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a repris la parole et a invité l'assemblée à approuver le budget prévisionnel 2017 ainsi que les participations de charges de l'emprunt supporté par le budget de la commune à hauteur de 33 555 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le budget prévisionnel 2017 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	149 592.29 €
RECETTES	149 592.29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	110 895.29 €
RECETTES	110 895.29 €

ainsi que le versement de 33 555.00 € en participation aux charges d'emprunt supportées par le budget communal.

2017 - 03 - 14**BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du compte de gestion dressé par la Trésorerie d'Etampes Collectivités en concordance avec le compte administratif établi par la collectivité présenté en Commission de Finances le 18 mars 2017.

Le compte de gestion 2016 se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	122 064.02
RECETTES	164 013.98
RESULTAT EXERCICE	41 949.96
EXCEDENT REPORTÉ	216 773.64
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	258 723.60

INVESTISSEMENT

DEPENSES	71 778.26
RECETTES	99 125.17
RESULTAT EXERCICE	27 346.91
EXCEDENT REPORTÉ	168 011.45
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	195 358.36

A l'issue de cet exposé et après que M. le Maire ait repris la parole, ce dernier a invité l'assemblée à approuver le compte gestion 2016 du budget d'eau et d'assainissement tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion du budget d'eau et d'assainissement 2016.

2017 - 03 - 15**BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Après que M. le Maire ait quitté la salle, Mme Patricia AMBROSIO-TADI a poursuivi l'ordre du jour et a procédé à la présentation du compte administratif 2016 dressé en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie d'Etampes Collectivités et présenté en Commission de Finances le 18 mars 2017. Le compte administratif 2016 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	122 064.02 €
RECETTES	164 013.98 €
RESULTAT EXERCICE	41 949.96 €
EXCEDENT REPORTÉ	216 773.64 €
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	258 723.60 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	71 778.26 €
RECETTES	99 125.17 €
RESULTAT EXERCICE	27 346.91 €
EXCEDENT REPORTÉ	168 011.45 €
RESULTAT CUMULE AU 31.12.2016	195 358.36 €

Mme Patricia AMBROSIO-TADI, Adjointe aux finances, a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif du budget d'eau et d'assainissement 2016.

2017 – 03 - 16**BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Après que M. le Maire ait repris part au débat, il a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI qui a proposé de reprendre l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement.

Au vu du résultat constaté en section d'investissement au 31.12.2016 pour un montant de 195 358.36 €, des restes à réaliser dépenses (9 967.00 €) et des restes à réaliser recettes (12 752.00 €), Mme AMBROSIO-TADI indique qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement.

Après avoir repris la parole, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE cette proposition à l'unanimité.**

2017 – 03 - 17**BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI qui a présenté le budget primitif eau-assainissement pour l'exercice 2017.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 21 février 2017

Vu la Commission de finances en date du 18 mars 2017 au cours de laquelle ont été présentées les dépenses et les recettes prévues pour l'exercice 2017 dans chaque section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Approuvé à l'unanimité

	DEPENSES : 467 915.60		RECETTES : 467 915.60	
	CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANT S
	011 D Charges à caractère général	45 365.00	70 R Ventes de produits	119 200.00
	67 D Charges exceptionnelles	5 800.00 €	74 R Subventions d'exploitation	18 400.00
	68 D Dotations aux amortissements	95 006.00	042 R Produits exceptionnels	71 592.00
	023 D Virement à la section d'investissement	326 744.60 €	002R Solde d'exécution positif reporté	258 723.60

SECTION INVESTISSEMENT

Approuvé à l'unanimité

Dépenses : 942 873.96

Recettes : 942 873.96

DEPENSES D'EQUIPEMENT 759 323.96				RECETTES D'EQUIPEMENT 200 163.00			
CHAP	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL	CHAP.	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL
Présentation détaillée dans le tableau des opérations RAR : 49 853.00 Nouvelles propositions : 709 470.96				13 R Subventions d'invest.	2 785.00	197 378.00	200 163.00
DEPENSES IMMOBILISATIONS FINANCIERES 111 958.00				RECETTES IMMOBILISATIONS FINANCIERES 125 602.00			
CHAP	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL	CHAP	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL
27 D Autres immobilisations financières	9 967.00	101 991.00	111 958.00	27 R Créances sur transfert de droit à TVA	9967.00	115 635.00	125 602.00
				RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 326 744.60			
CHAP	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL	021 R Virement de la section de fonctionnement.		326 744.60	326 744.60
DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 71 592.00				RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 95 006.00			
CHAP		PROP. NOUV.	TOTAL	CHAP	RAR	PROP. NOUV.	TOTAL
040 D Reprise Subvention		71 592.00	71 592.00	040 R Op. d'ordre entre section		95 006.00	95 006.00
001 R - SOLDE D'EXECUTION REPORTE 195 358.36							

SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR OPERATION

Approuvé à l'unanimité

OPERATIONS	RAR 49 653.00	PROP. NOUVELLES 709 470.96	TOTAL 759 323.96
16 – STATION EPURATION	0.00	10 000.00	10 000.00
17 – CHATEAU D'EAU	10 753.00	249 379.00	260 132.00
20 – CANALISATION RUE MENAULT	3 100.00	174 385.00	177 485.00
22 - RESERVES	0.00	165 706.96	165 706.96
28 – TRX RESEAUX ASSAINISSEMENT	0.00	10 000.00	10 000.00
29 – NOUVELLE RESSOURCE	36 000.00	100 000.00	136 000.00

Le budget primitif 2017 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	467 915.60 €
RECETTES	467 915.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	539 559.09 €
RECETTES	539 559.09 €

M. le Maire a repris la parole et a précisé que les **surtaxes eau et assainissement ne subiront pas d'augmentation cette année.**

La surtaxe eau reste fixée à 0.45 € / m³ et la surtaxe assainissement à 0.235 € / m³.

Ce dernier a invité l'assemblée à approuver le budget primitif d'eau et d'assainissement tel que proposé pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le budget primitif tel qu'il a été présenté.

2017 – 03 - 18

ANNULATION DE LA DELIBERATION 2009-05-05 DU 8 JUIN 2009 RELATIVE A L'AVIS SUR LE PROJET DE CESSION PARTIELLE DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE HLM IMMOBILIERE 3F AU PROFIT DES LOCATAIRES SOUHAITANT ACCEDER A LA PROPRIETE DE LEUR LOGEMENT

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a informé l'assemblée sur les démarches de la Société immobilière 3F qui envisage reprendre les cessions d'une partie de son patrimoine dans la Résidence du Hurepoix, Rue Paul Demange et rue Jean Jaurès, au profit des locataires souhaitant accéder à la propriété de leur logement.

Un accord de principe avait été rendu par l'ancienne mandature par délibération 2009-05-05 du 8 juin 2009 antérieurement à l'application de la loi SRU mais qui avait alors engendré une perte de logements sociaux pour la collectivité.

Ce projet de vente contrevient aux obligations de la collectivité en matière de logements sociaux imposées par la loi SRU.

En effet, la collectivité rencontre d'importantes difficultés pour atteindre le quota qui lui est imposé et se voit appliquer de très fortes pénalités malgré ses efforts engagés pour satisfaire aux prescriptions ordonnées par l'Etat. Si en 2016 la pénalité s'élevait à 21 698.52€, la collectivité doit s'acquitter d'une amende de 28 364 € pour l'année 2017.

Les ventes réalisées génèreront un impact non négligeable, à très court terme, sur les pénalités appliquées. La collectivité ne peut accepter une diminution de son nombre de logements sociaux consécutif à la cession des biens de la société immobilière 3F et pour lesquels la commune a garanti les emprunts.

Par conséquent, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver l'annulation de la délibération susvisée et à affirmer sa ferme opposition à la cession des logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité,**

- d'annuler la délibération 2009-05-05 du 8 juin 2009 relative à l'avis sur le projet de cession partielle du patrimoine de la société HLM immobilière 3f au profit des locataires souhaitant accéder à la propriété de leur logement

- **AFFIRME, à l'unanimité**, son opposition au projet de cession des logements sociaux qui remet en cause ses obligations vis-à-vis de la loi SRU.

2017 – 03 - 19

APPROBATION DES STATUTS DU SIEGE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU GRAND ETAMPOIS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral 2016 PREF.DRCL/926 du 19/12/2016, portant fusion du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région d'Angerville avec le Syndicat d'Energie de l'Etampois et donnant lieu à la création d'un nouveau syndicat dénommé Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois (SIEGE)

Par voie de conséquence, des nouveaux statuts, approuvés par le comité syndicat en date du 22 février 2017, ont été élaborés.

Chaque assemblée délibérante des communes membres doit également délibérée pour approuver les statuts ci-annexés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE, à l'unanimité**, les statuts du SIEGE ci-annexés.

2017 – 03 – 20

AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS ET DE L'ACTE D'ACHAT D'UN BIEN CADASTRE C 1357

Par décision n°2017-012 M. le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé d'appliquer le droit de préemption de la Ville sur un bien situé au 1 chemin d'Autruy, cadastré C 1357, d'une superficie de 297 m², appartenant à M. Jean DOYEN, classé en zone UB au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 avril 2006, et ce en application de la délibération du 18 février 1999 instaurant un droit de préemption urbain sur la totalité des zones U, NAU, NA du Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du 16 février 1999.

La collectivité se porte acquéreur de ce bien selon les conditions financières portées dans la Déclaration d’Intention d’Aliéner, à savoir pour la somme de 80 000 € majorée des frais d’agence pour 8 000 € ainsi que des frais de notaire.

Cette décision est motivée par :

- Les dispositions des Lois GRENELLE portant densification des zones à urbaniser autour des gares,
- Le Schéma Directeur de la région Ile-de-France approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 confirmant ces dispositions pour la Ville d’Angerville,
- L’implantation de la parcelle C 1357 d’une superficie de 297 m² située à proximité d’un périmètre qui fera l’objet à terme, d’un aménagement urbain réalisé dans la continuité de la Zone d’Aménagement Concertée mise en œuvre sur une superficie d’environ 30 ha,
- La nécessité pour la ville de disposer du foncier afin d’être en mesure de créer une liaison entre le Bourg et la future zone d’aménagement située à l’Est de la ville et dans la continuité de celle qui a déjà été aménagée.

Par conséquent, M. le Maire a invité l’assemblée à l’autoriser à engager toutes les démarches en vue de mener à bien cette transaction et notamment à signer le compromis de vente et l’acte authentique qui seront dressés en l’étude de Maîtres BRETON-MAILLARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l’unanimité,

- **D’AUTORISER** M. le Maire à signer le compromis et l’acte authentique à intervenir qui seront dressés en l’étude de Maîtres BRETON – MAILLARD, Notaires à Angerville afin que la Commune devienne propriétaire de la parcelle cadastrée section C 1357.
- **PREND ACTE** que la dépense liée à l’exécution de la présente décision qui est inscrite en section d’investissement - opération 36 du budget 2017 de la commune.

2017 – 03 - 21

DENOMINATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU HALL DE LA MAIRIE

M. le Maire a poursuivi l’ordre du jour et a proposé à l’assemblée de procéder à la dénomination :

- De la Salle du Conseil Municipal : « *Salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER* ». **Henri-Alexandre TESSIER** était un médecin et agronome français né à ANGERVILLE-LA-GATE le 16 octobre 1741 et mort à PARIS le 11 décembre 1837.

Fils d’un notaire d’Étampes, qui, père de dix enfants et dépourvu de fortune, ne peut leur donner une haute éducation, Tessier reçoit d’abord de son père les premiers éléments de l’instruction. Le jeune Tessier est remarqué par Madame Goislard, châtelaine d’Andonville, une localité voisine, actuellement dans le département du Loiret. Elle obtient en sa faveur une bourse d’études attribuée par l’archevêque de Paris. Tessier peut ainsi entrer au collège parisien de Montaigu, dont les élèves sont destinés à l’état ecclésiastique. De ce fait, il prend le petit collet, et on lui donne le titre d’abbé, qui figure en tête de ses ouvrages jusqu’à la Révolution, mais il n’entre jamais dans les ordres.

Ses études sont brillantes. À sa sortie du collège, il se livre à l’étude des sciences naturelles, et surtout à celle de la médecine. Étudiant à la Faculté de médecine de Paris, il a pour condisciple Antoine-Laurent de Jussieu (1748-1836), avec qui il se lie d’une amitié que seule la mort devait rompre. Jussieu, d’une famille de botanistes célèbres, l’introduit dans la communauté scientifique parisienne. Tessier soutient en latin plusieurs

thèses de médecine dont l'une sera traduite en anglais, sur l'*Influence de la douce égalité de l'âme sur la santé*, sur l'importance de l'hygiène. Il est reçu docteur régent (c'est-à-dire professeur) de la Faculté de Médecine de Paris. Lors de la formation de la Société royale de Médecine en 1776, il en devient un des premiers membres.

En 1777, Tessier est envoyé en Sologne par la Société royale de Médecine pour y étudier l'ergot de seigle et l'ergotisme, maladie connue sous le nom de « feu de Saint-Antoine » et très répandue alors dans cette province. Les « Recherches sur le feu Saint-Antoine » qu'il publie, avec Jean-Jacques Paulet et Charles-Jacques Saillant, dans les *Mémoires* de l'Académie de médecine, à la suite de cette mission, attirent l'attention sur lui et en font un spécialiste de l'ergot de seigle, au sujet duquel il se livre à diverses expériences. De ce fait, il entre à l'Académie des sciences en 1783. Il devient alors également, avec Lavoisier et Fougeroux de Bondaroy, membre de la Société d'Agriculture de Paris. Par l'intermédiaire de Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, Tessier est mis en relation avec l'entourage royal, ce qui lui vaut d'être nommé directeur de la ferme royale de Rambouillet, où Louis XVI se rend fréquemment. Il s'y livre à diverses expériences, principalement sur les ovins. Il y introduit le mouton mérinos, et œuvre pour sa diffusion dans tout le royaume.

C'est à Rambouillet que Tessier répète ses expériences sur la culture des prairies artificielles et sur toutes les variétés de froments français et étrangers qu'il peut se procurer. Il y fait aussi des essais sur un grand nombre de semences envoyées de la Chine, des îles Canaries et de la Morée. Il rédige alors un ouvrage sur les maladies des grains, dans lequel il fait connaître leur origine, les produits qu'on en obtient par analyse, leurs causes et l'influence qu'elles peuvent avoir sur la santé des hommes et sur celle des bestiaux, enfin le tort qu'elles font au cultivateur, et les meilleurs moyens de s'en préserver. Il fait imprimer à part, en 1785, les résultats des expériences qu'il a faites sous les yeux du roi sur la carie du blé, et prouve, par des essais multipliés, qu'il n'est pas nécessaire de changer la semence des blés nouveaux. Mais le plus important de ses travaux à Rambouillet concerne le beau troupeau de mérinos qui, en 1786, est envoyé d'Espagne à Louis XVI. Déjà les avantages de la naturalisation des mérinos en France étaient pressentis ; déjà Daubenton, appuyé par Trudaine, avait, dans sa propriété de Montbard, élevé des moutons d'Espagne, comparativement avec ceux de Maroc, du Tibet, d'Angleterre, de Flandre, du Roussillon, etc. MM. de la Tour-d'Aigues, Heurtaut-Lamerville et de Barbançois avaient obtenu des produits avantageux de quelques moutons espagnols élevés dans leurs propriétés. Mais ces résultats restaient inconnus des agriculteurs, et ne pouvaient se propager parmi eux, faute d'un nombre suffisant de mérinos de pure race, dont la sortie était sévèrement prohibée en Espagne. D'Angivilliers et Tessier assurent le succès de l'entreprise.

L'introduction des mérinos et le perfectionnement des laines tiennent sans doute une place importante dans la vie scientifique de Tessier, mais ces occupations ne l'empêchent pas d'exécuter encore un grand nombre de travaux. Ainsi, en médecine humaine et vétérinaire, il étudie le traitement de la clavelée, la topographie médicale de la Sologne, il observe diverses maladies épidémiques. En physique végétale, il rédige des notices sur la force de végétation de quelques plantes, sur les maladies des grains et l'influence qu'elle peut avoir sur la santé des hommes et sur celle des bestiaux. En économie rurale, il donne des mémoires sur l'importation des girofliers des Moluques à l'île de France et à la Guyane, sur la culture du coton, sur celle du cyprès chauve de la Louisiane dans la tourbe et dans les marais. En outre, ce sont des observations sur l'établissement de Fellenberg, à Hofwyl, qu'il a visité d'après l'invitation du ministre de l'Intérieur.

Tessier publie aussi des mémoires sur l'influence que pourraient exercer, sur les progrès de l'agriculture, la protection du gouvernement et le séjour prolongé des propriétaires dans les campagnes. Cependant la Révolution l'oblige à s'éloigner de Rambouillet, où le souvenir des bontés et de l'estime de Louis XVI aurait suffi pour le perdre. Il se rend à Fécamp comme médecin de l'hôpital militaire, ville dans laquelle il rencontre Georges Cuvier, biologiste, promoteur de l'anatomie comparée et de la paléontologie (1769-1832).

En quittant Rambouillet, Tessier a emporté la douloureuse pensée que la ferme serait détruite ; heureusement il n'en fut pas ainsi. En effet, un bureau d'agriculture est créé par la Convention, et Cels, Gilbert, Huzard, Parmentier, Vilmorin, Tessier en font partie. Les établissements agricoles sont donc sauvés et soumis à la direction de ce bureau. Tessier est alors nommé inspecteur général des bergeries nationales. Il publie, depuis cette époque, des mémoires sur l'utilité dont les arts et les sciences peuvent être à l'économie rurale, sur l'abus des défrichements, sur les avantages qu'on a retirés des communications fréquentes des agronomes entre eux ; des instructions sur la culture de la betterave et du pavot, sur la durée de la gestation dans les femelles des animaux domestiques.

En 1791, il fonde, à l'usage des habitants des campagnes, le *Journal d'agriculture* ; imprimé à l'institution des Sourds-Muets par les élèves de cette école. En 1798, il commence la publication des *Annales de l'agriculture françoise*, qui, interrompue momentanément, est reprise 3 ans plus tard et continuée avec le concours de MM. Bosc et Huzard fils. Tessier, pendant 50 ans, est l'un des rédacteurs du *Journal des Savants* ; il contribue aussi à la partie rurale de l'*Encyclopédie méthodique*, au *Dictionnaire d'agriculture* de l'abbé Rozier, et à celui qui a été publié depuis par Déterville, mais encore au *Manuel des maires*, à la collection de mémoires de la Société d'agriculture et de ceux de l'Académie des sciences, dont il est membre, depuis 1795. Les *Mémoires de la Société de médecine* contiennent beaucoup d'articles rédigés par lui, et il a fourni d'utiles observations au conseil supérieur d'agriculture, dont il faisait partie, et au *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, dont il a été un des fondateurs. Il a également travaillé à la rédaction du Code rural, et a fourni de précieuses notes à la nouvelle édition d'Olivier de Serres (1804-1805).

Un grand nombre de Sociétés départementales d'agriculture et d'industrie ont inscrit son nom parmi leurs associés honoraires ; des Sociétés savantes étrangères ont imité cet exemple, et, parmi les diplômes de ce genre conservés dans ses cartons, on remarque ceux de Genève, de Turin, de Toscane, de Trèves et de Moscou.

Tessier, après les voyages qu'il avait faits pour assurer le succès des troupeaux mérinos que le gouvernement avait voulu placer sur différents points pour en faciliter la propagation, a acheté en Brie une propriété alors mal cultivée, et dans laquelle il a transporté son beau troupeau, qui devient la première cause de sa fortune. Il y donne l'exemple de la culture des prairies artificielles et d'un assolement bien entendu et approprié à la qualité des terres. Il fait de nombreuses plantations et engage les propriétaires de cette contrée à l'imiter. Ce domaine rural, qu'il fait valoir pendant 20 ans, a plus que doublé de valeur par ses soins.

De plus, les communications pour porter les denrées de Bazoches (Seine-et-Marne) au marché étant difficiles, il consacre une somme très forte à la construction d'une route. Nommé maire de la commune, place qu'il conserve jusqu'à sa mort, il œuvre beaucoup pour son pays, contribue à la fondation d'une maison d'éducation pour les jeunes filles du village, consacre à cet établissement une rente perpétuelle avec la jouissance d'une maison et d'un jardin, et donne enfin un presbytère au curé. Tessier a conservé, dans l'âge le plus avancé, le souvenir de la littérature classique. Il en fait de fréquentes citations et se plaît à répéter les plus beaux passages des poètes latins et français, notamment des odes d'Horace et des fables de La Fontaine.

À 92 ans, et sur l'invitation du préfet de Seine-et-Marne, il rédige une instruction sur les moyens d'éviter la propagation du blé noir (ou carie du blé, *Tilletia caries*), qui, cette année, est généralement répandu dans les récoltes. Cette instruction est publiée dans les actes administratifs du département. Il donne par ailleurs un avis négatif sur le mémoire de Bénédict de Prévost qui recommande le sulfatage pour lutter contre celui-ci, procédé qui sera largement adopté seulement une quarantaine d'années plus tard.

Jusqu'à ses derniers moments, Tessier s'occupe à compléter son mémoire sur l'introduction des mérinos en France et sur l'influence de leur propagation. Peu de temps avant sa mort, il termine cet ouvrage, dont la Société d'agriculture décide l'impression dans ses mémoires.

Tessier avait épousé, en 1802, à 60 ans, une jeune personne qui en avait à peine 30, Mademoiselle de Monsure, et l'union dure 36 ans, jusqu'à sa mort. Décédé à Paris le 11 décembre 1837, il fut inhumé au cimetière de Beton-Bazoches,

- Et du hall de la Mairie, la dénomination « **Hall d'accueil Jean-Lubin VAUZELLE** » :
Jean-Lubin VAUZELLE (1776 - 1837), peintre de genre, de paysages et d'architectures et illustrateur. Il est né à ANGERVILLE-LA-GATE (alors en Seine-et-Oise) le 16 Février 1776 de Michel VAUZELLE (plâtrier) et de Marie GILLETTE CHENNEVIERE. Il fut baptisé le jour même par le vicaire.

Il fut l'élève de PERRIN et d'Hubert ROBERT et exerça au 37, quai des Augustins, à PARIS.

Ses ouvrages, qui consistent en la plupart de vues dessinées de paysages, d'intérieurs et d'architectures gothiques ont figuré à toutes les expositions du Musée Royal (ou Impérial).

On lui doit aussi les dessins du *Musée des Monuments Français*, publié par MM. REVILLE et LAVALLEE, des dessins arabes dans le *Voyage pittoresque en Espagne* de M. A. DELABORDE, enfin quelques dessins et lithographies dans le *Voyage dans l'ancienne France* publié par MM. TAYLOR et Ch. NODIER.

Vauzelle a obtenu en 1810 une *médaille d'or* à l'Exposition de PARIS et en 1827 une *médaille d'argent* à l'Exposition de CAMBRAI

Lorsque le Comte de LABORDE est nommé comme attaché d'ambassade en Espagne en 1800 sous la direction de Lucien BONAPARTE, il parcourt la plus grande partie du pays entouré d'une équipe de dessinateurs (dont Jacques MOULINIER, François LIGIER, Florent-Fidèle-CONSTANT BOURGEOIS DE CASTELET et **Jean Lubin VAUZELLE**) qui reproduisent les monuments et les paysages pendant que lui-même recueille les matériaux de leur histoire. Le comte DE LABORDE publia son ouvrage de 1806 à 1820. Il couvre l'histoire de l'ESPAGNE depuis l'occupation romaine et jusqu'à l'abdication de Charles IV.

M. BONNEAU souhaiterait savoir s'il existe des œuvres répertoriées au sein de la Commune. M. le Maire indique que la CAESE en possède deux. Une reproduction de ces œuvres pourrait être réalisée et exposée en mairie.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver ces deux propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, ces deux propositions

2017 – 03 - 22

**MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS-SACLAY POUR ACCUEILLIR
L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025**

CONSIDERANT, que Paris-Saclay se porte candidate pour relever le pari de l'intelligence collective afin d'accueillir le village global de l'Exposition Universelle de 2025.

CONSIDERANT, qu'une exposition universelle délivre un message de confiance et d'espoir dans l'avenir.

CONSIDERANT, que cet horizon à co-construire contribue au rayonnement et à l'attractivité du pays hôte et s'appuie sur une dynamique d'innovation.

CONSIDERANT, qu'à Paris-Saclay, reconnu comme l'un des huit premiers clusters d'innovation de dimension mondiale, l'exposition jouera pleinement son rôle d'agrégateur de progrès.

CONSIDERANT, qu'avec sa renommée internationale sur les plans économique, scientifique et universitaire, Paris-Saclay incarne de façon plurielle et objective le thème retenu pour l'Exposition « *La connaissance à partager, la planète à protéger* ». En effet, l'université Paris-Saclay et ses 70 000 étudiants transforment véritablement le territoire en activateur de matière grise. Par ailleurs, à la recherche fondamentale et aux équipements de pointe parmi les plus performants d'Europe, s'ajoutent les nombreuses entreprises et leurs centres de recherche et développement industriels. Ce territoire entre ville et nature s'affirme aujourd'hui comme un laboratoire d'innovations pour la transition énergétique et la préservation de l'environnement, et explore concrètement les solutions de demain.

CONSIDERANT, que le site proposé répond à l'ambition d'être le cœur battant de l'exposition universelle en étant suffisamment vaste pour accueillir les 50 millions de visiteurs attendus et en offrant des potentiels d'aménagement multiples pour que Paris-Saclay soit une vitrine de la France et du monde.

CONSIDERANT, que pour notre territoire et ses habitants, il s'agit d'une opportunité exceptionnelle. Il est prévu 23 milliards d'euros de retombées économiques directes en tenant compte également des apports potentiels en matière de bénéfices d'emplois que générerait l'organisation d'une exposition universelle en France ainsi que sur le territoire essonnien. Les chantiers de construction du site nécessiteraient la mobilisation et la collaboration de nombreuses entreprises issues de l'ingénierie et du BTP, qui sera profitable à l'économie essonnienne.

CONSIDERANT, que l'accueil de cet évènement permettra de conforter Paris-Saclay au niveau international comme l'incarnation de la ville du futur et offrirait à l'Essonne un emblème fortement symbolique pour l'identité de son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT**, que Paris-Saclay se positionne comme un territoire naturel et légitime pour accueillir cet évènement, par ces nombreux atouts notamment en matière de qualité de vie, d'accessibilité, de concentration et de diffusion de la connaissance.
- **DIT**, que ce site se révèle être la conjonction parfaite entre la future ville ouverte et connectée sur le monde qu'à vocation à devenir Paris-Saclay et l'esprit de cette candidature française.
- **SOUTIENT**, la candidature de l'Essonne, par le biais du site Paris-Saclay pour accueillir l'exposition universelle de 2025, véritable chance pour notre territoire et moteur pour son attractivité et son rayonnement au niveau international.
- **SOUHAITE**, que le Conseil Départemental de l'Essonne puisse être le porte-parole et le relais de tout le territoire essonnien à la faveur de cette candidature.
- **APPROUVE** la présente motion en vue de soutenir la candidature de Paris-Saclay pour accueillir le village global de l'exposition universelle

DIVERS

DECISIONS

Dans le cadre des délégations de pouvoirs accordées à M. le Maire, les décisions suivantes ont été prises :

2017 - 008 : COLLEGE HUBERT ROBERT DE MERVILLE – Signature d'une convention relative à des mesures de responsabilisation prévues à l'article R511-13 du code de l'éducation.

- 2017 - 009 :** **MOREAU INCENDIE** – Signature d'un contrat de maintenance préventive et corrective du matériel de lutte contre l'incendie.
Coût annuel de la prestation : 720 € HT (extincteurs)
640 € HT (désenfumage)
52 € HT (RIA)
- 2017 - 010 :** **CAF**- Signature d'une convention d'objectifs et de financement pour l'attribution de subvention
Subvention obtenue : 1 000 €
- 2017 - 011 :** **REGION ILE-DE-FRANCE** – Signature d'une convention d'attribution de subvention au titre du soutien à l'équipement en vidéo-protection
Subvention obtenue : 26 747 €
- 2017 - 012 :** Application d'un droit de préemption de la Ville sur un bien situé au 1 Chemin d'Autruy.
Coût d'acquisition : 80 000 € + 8 000 (frais d'agence)
- 2017- 013 :** **ACADEMIE DE VERSAILLES** – Signature d'une convention relative à la mise à disposition de la solution « AMONECOLE » dans les écoles.
- 2017 - 014 :** **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DE BEAUCE** – Signature de l'avenant n°2 à la convention pour l'emploi mutualisé d'un technicien pour proroger de 3 ans la convention initiale.
Coût annuel du technicien : 15 000 € (budget eau et assainissement)

REMERCIEMENTS

M. le Maire vous communiquera les remerciements :

- De la famille MARLIN, suite aux fleurs qui ont été adressées au nom du Conseil Municipal à l'occasion du décès de Monsieur Guy MARLIN.
- De Mme Louisette CHAUSSENDRE suite au courrier de condoléances qui lui a été adressé à l'occasion du décès de son époux.
- De la famille UGUEN pour les fleurs qui ont été adressées au nom du Conseil municipal à l'occasion du décès de M. Laurent UGUEN
- De la famille CHAUMETTE, suite aux fleurs adressées au nom du Conseil municipal à l'occasion du décès de M. Claude CHAUMETTE.

INFORMATIONS

CESSION 4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

M. le Maire a informé l'assemblée sur la promesse de vente signée pour la cession du bien communal située 4 Place de l'Hôtel de Ville pour la somme de 107 000 €.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

M. le Maire a demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir prendre connaissance du tableau de permanence établi pour l'élection présidentielle. Ce tableau dont ils peuvent prendre possession dès à présent leur sera toutefois adressé par courriel.

Il a tenu à remercier les membres du Conseil Municipal qui ont pris toutes les dispositions pour être en mesure d'assurer une permanence pour ces deux tours.

PROCHAINS CONSEILS

- ↳ Mardi 16 mai 2017 à 20h30 Salle du Conseil en Mairie.
- ↳ Mardi 27 juin 2017 à 20h30 Salle du Conseil en Mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Angerville, le 10 Avril 2017

